

DESIGNER EN ARCHITECTURE D'INTERIEUR– RNCP34326

REFERENTIELS D'ACTIVITES, DE COMPETENCES ET D'EVALUATION COM'ART

Article L6113-1 [En savoir plus sur cet article...](#) Créé par [LOI n°2018-771 du 5 septembre 2018 - art. 31 \(V\)](#)

« Les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national des certifications professionnelles permettent une validation des compétences et des connaissances acquises nécessaires à l'exercice d'activités professionnelles. Elles sont définies notamment par un **référentiel d'activités** qui décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés, un **référentiel de compétences** qui identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui en découlent et un **référentiel d'évaluation** qui définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis. »

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'EVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 1- Analyse de la demande du client et élaboration d'un avant-projet			
<p>A1.1 - Réception d'un appel d'offre et/ou d'une demande et/ou du cahier des charges d'un commanditaire pour un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • contexte environnemental, • accessibilité, orientation • covisibilité si modifications extérieures) <p>A1.2 - Réalisation d'une étude de faisabilité (étude de diagnostic) de la restructuration et de l'aménagement souhaités par le maître d'ouvrage</p> <p>A1.3 - Réalisation d'une première esquisse en fonctions des différents</p>	<p>C1.1 - Effectuer une veille et une prospection commerciales, en direct (annonces, communications) ou par réseau professionnel, afin de pouvoir répondre aux demandes des clients et remporter des budgets.</p> <p>C1.2 - Conduire une analyse technique, architecturale, administrative et réglementaire pour s'assurer de la faisabilité du projet en fonction de la demande initiale et des contraintes technico-normatives.</p> <p>C1.3 - Déployer le concept directeur et sa déclinaison dans tous les éléments structurants du projet (structures, espaces,</p>	<p>Mise en situation professionnelle simulée</p> <p>C1.1 et C1.8 :</p> <p>- réalisation d'un projet personnel en centre avec mise en avant des bases conceptuelles et technico-normatives</p> <p>- remise d'un dossier complet qui présente l'analyse de la demande de départ, les recherches documentaires</p>	<p>Critères C1.1 et C1.8</p> <p>- exhaustivité du dossier : concepts fondamentaux du projet clairement établis, contraintes réglementaires et techniques pris en compte, durabilité des options envisagées (économiques, sociales et environnementales)</p> <p>- respect du cahier des charges et des objectifs initiaux (délais, qualité attendue par le client, budget et périmètre)</p>

<p>paramètres soumis pour visualisation du projet qui s'appuie sur un concept directeur</p> <p>A1.4 - Fourniture d'un APS (avant-projet sommaire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● description précise des différentes options retenues pour le projet; ● estimation du coût et de la durée des travaux <p>A1.5 - Fourniture d'un APD (avant-projet détaillé) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● mises au point effectuées en fonction des options retenues par le maître d'ouvrage, ● choix définitif des matériaux et des éléments d'agencements, ● précision des différentes prestations techniques et de l'ensemble des travaux, ● réalisation d'un chiffrage précis de l'ensemble du projet ● rédaction d'un document qui détaille les caractéristiques définitives du projet architectural de manière formelle et point par point 	<p>volumes, matériaux, image de marque, mobilier, signalétique, enseignes, textiles et couleurs) en recherchant les diverses possibilités offertes par le lieu : distribution des surfaces, organisation des fonctionnalités, ergonomie, ambiances, qui conditionnent le choix des matériaux et des équipements.</p> <p>C1.4 – Réaliser un avant-projet sommaire en sélectionnant les combinaisons optimales dans les rapports structure / aménagement en fonction du concept directeur, des coûts et délais, et des contraintes techniques et réglementaires, en respectant l'équilibre et la cohérence entre les espaces et les volumes d'un côté, l'atmosphère générale et les fonctionnalités recherchées de l'autre ;</p> <p>C1.5 - Définir un prévisionnel des coûts et des marges de l'ensemble du projet en fonction des étapes et des lots à fournir, à partir des coefficients et mesures usitées dans la profession (heure, mètre carré, coût total des travaux).</p> <p>C1.6 - Finaliser et valider avec la maîtrise d'ouvrage les options retenues, les matériaux et éléments d'agencement, ainsi que les prestations techniques.</p> <p>C1.7 - Affiner puis valider les éléments de coûts en réalisation un chiffrage précis afin de garantir la rentabilité du projet</p> <p>C1.8- Etablir une liste exhaustive et précise des caractéristiques définitives du projet sous la forme d'un avant-projet détaillé en respectant les usages (terminologie, formulation d'ensemble) de rédaction des contrats dans le métier afin de planifier les étapes à venir.</p> <p><i>Nota : l'architecte d'intérieur fait appel à des compétences externes pour le diagnostic technique.</i></p>	<p>effectuées et les choix conceptuels</p>	
---	--	--	--

<p>(valeur contractuelle) avec l'ensemble des services fournis par l'architecte au maître d'ouvrage durant les phases suivantes.</p>			
Bloc 2- Conception et élaboration des plans du projet d'architecture d'intérieur			
<p>A.2.1 - Préparation des documents définitifs pour représentation du projet jusque dans les moindres détails/</p> <ul style="list-style-type: none"> • plans détaillés • coupes • élévations • éventuellement perspectives additionnelles <p>A.2.2 - Réalisation des plans d'exécution pour la réalisation technique du projet, aux échelles appropriées, avec notes de calcul et spécifications d'usage, à destination des différents entrepreneurs intervenant sur le chantier</p> <p>A.2.3 - prestation de conseil au maître d'ouvrage pour la sélection des bureaux d'études techniques (selon les besoins spécifiques de chaque projet) et mise en action en parallèle de ces sous-traitants</p> <p>A.2.4 - réalisation d'un EDL (état des lieux) avec remise des plans, coupe et élévations ainsi qu'un plan de masse du bien existant.</p>	<p>C2.1 - Elaborer puis valider les documents définitifs en détails (plans, élévations et coupes ou toute autre représentation graphique manuelle requise - perspective et mise en couleurs - avec représentation numérique et représentation volume) en conformité avec les éléments fournis initialement, à l'aide des outils métier (environnement informatique dédié avec AutoCAD et Adobe CS) et des techniques de représentation adaptées, de façon à obtenir un rendu fidèle de la réalisation définitive qui valident les options contractuelles.</p> <p>C2.2 - Produire des documents permettant aux divers sous-traitants d'exécuter les travaux selon les spécifications techniques requises par l'architecte en s'appuyant au besoin sur le BIM (building information model) et sur des logiciels métiers afin de gérer lots techniques et la coordination harmonisée des différentes parties prenantes durant les travaux.</p> <p>C2.3 - Mettre en place une veille réseau afin de recenser et mettre à jour les bureaux d'études techniques qui offrent la meilleure prestation en prix comme en qualité de travail.</p> <p>C2.4 - Mettre en œuvre les différentes techniques de représentation (plan, coupe et élévation) à l'aide d'outils métiers pour fournir un dossier au commanditaire dans la perspective de la vente du bien ou de sa restructuration future.</p>	<p>Epreuves écrites</p> <p>C2.1 - présentation des différents documents de conception et représentation du projet</p> <p>C2 et C4 : - examen écrit sur les matières techniques avec ou sans logiciel (en contrôle continu);</p>	<p><u>Critères C2.1</u> - les rendus sont conformes au cahier des charges initial et valident les accords contractuels entre la maîtrise d'ouvrage et l'architecte. - les documents doivent restituer à la fois les contraintes initiales et la maîtrise des outils d'exécution</p> <p><u>Critères C2.2 et C2.4</u> - les bases techniques de représentation (plan, coupe, élévation) et de réalisation des documents d'exécution (avec et sans utilisation des logiciels) sont conformes aux standards du monde professionnel</p>

Bloc 3 - Planification et suivi des travaux d'architecture d'intérieur			
<p>A.3.1 - Constitution du dossier de consultation des entreprises (DCE) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les caractéristiques techniques et administratives de chaque lot du projet • l'estimation des budgets respectifs; • la définition du cadre de l'intervention des entreprises et de leurs relations avec le maître d'ouvrage et l'architecte <p>A.3.2 - Assistance au maître d'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sélection des différents prestataires de la construction en fonction des critères retenus • préparation des marchés dévolus à chacune des entreprises pour engagement contractuel avec le maître d'ouvrage sur les coûts et délais à respecter <p>A.3.3 - Conduite de négociations au nom du maître d'ouvrage avec</p>	<p>C3.1 - Constituer un dossier de consultation des entreprises détaillant l'ensemble des caractéristiques techniques et administratifs des lots visés afin de mettre en œuvre les procédures de passation de marchés de maîtrise d'œuvre pour l'exécution d'un ou plusieurs éléments de mission en respectant le cadre réglementaire (loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance modifié par l'ordonnance n° 2010-1307 du 28 octobre 2010 - art. 7).</p> <p>C3.2 - Conseiller le maître d'ouvrage sur les paramètres et contraintes générales du secteur pour garantir la qualité des prestations techniques sur le chantier.</p> <p>C3.3 – Assister le maître d'ouvrage en rédigeant des contrats-types (en l'absence de réglementation) en observant les dispositions de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture et en appliquant les spécifications du projet pour la rédaction.</p> <p>C3.3 – Conduire les négociations au nom du maître d'ouvrage afin de s'assurer du respect du budget prévu et garantir les</p>	<p>Mise en situation professionnelle réelle et rédaction de dossier</p> <p>C3.1 à C3.9 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapport de stage sur un la planification et le suivi d'un projet d'architecture d'intérieur (six mois obligatoires) ou - rapport des travaux effectués en entreprise dans le cadre d'un contrat en alternance ; 	<p><u>Critères C3.1 à C3.9</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - évaluation du fond du rapport écrit et de la soutenance à l'oral (avec partie en anglais optionnelle) qui montre que la gestion du chantier a été correctement effectuée - pertinence de l'analyse de la demande initiale qui se retrouve dans les diverses phases et lots de l'exécution - prise en compte en amont du jeu de contraintes technico-normatives - intégration d'une démarche durable qui respecte les aspects économiques, sociaux et environnementaux du projet tels que spécifiés initialement - déroulement général du projet et participation au travail d'équipe, qui relèvent du savoir-faire et du savoir-être

<p>modifications éventuelles pour rentrer dans les budgets alloués</p> <p>A.3.4 - Direction de l'exécution des travaux (DET) :</p> <p>- préparation de la mise en œuvre du chantier et organisation de la participation des différentes spécialités</p> <p>- gestion du chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • vérification de l'exécution conforme des différentes phases de la construction du bâtiment pour le gros œuvre (fondation et structure) et le second œuvre (étanchéité, esthétique et confort) • animation des réunions de chantiers • supervision du paiement des intervenants et de l'accomplissement des prestations correspondantes <p>A.3.5-Ordonnancement, coordination et pilotage du chantier (OPC) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyse des tâches élémentaires qui composent les études d'exécution et les 	<p>éventuels compromis à effectuer dans le cahier des charges initial en cas de négociations pour respecter le schéma directeur du projet ;</p> <p>C3.4 – Diriger et coordonner l'exécution des travaux en organisation la participation des différentes spécialités (corps de métier) afin de faire respecter les règles de l'art, les engagements de chacun et la juste réalisation des plans.</p> <p>C3.5 - Analyser les éléments fournis par les différents corps d'état pour la bonne coordination du chantier.</p> <p>C3.6 - Préparer et diffuser les comptes-rendus aux parties prenantes, en surveillant tout particulièrement les problèmes soulevés par le non-respect des spécifications techniques ou de l'ordonnancement</p> <p>C3.7 - Suivre l'exécution des prestations en s'assurant du respect des délais pour déclencher les paiements correspondants.</p> <p>C3.8 – Analyser les tâches élémentaires composant les études d'exécution et les travaux, leur enchaînement et les points critiques de la suite des interventions afin de planifier l'imbrication optimale des différentes interventions des entreprises tout en prenant en compte les contraintes de coût et délais) et s'assurer du respect des contraintes génériques (normes techniques et réglementaires).</p>		<p>- autonomie dans la gestion du projet depuis la prise en compte jusqu'à la réception des travaux en passant par les calculs budgétaires et les évaluations techniques des prestataires</p>
---	---	--	---

<p>travaux,</p> <p>A.3.6 - Assistance aux Opérations de Réception (AOR) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • livraison au maître d'ouvrage; • exécution du décompte général des factures des différents prestataires; • clôture du dossier des ouvrages réalisés et confirmation de la conformité de l'ouvrage; • application éventuelle de pénalités aux entreprises qui dépasseraient la durée prévue pour leur intervention 	<p>C3.9 - Contrôler l'ensemble des travaux effectués et la réalisation des prestations afin de solder l'ensemble des comptes du chantier et d'assurer la livraison au maître d'ouvrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en établissant la correspondance aux termes des contrats de garanties pour les différents ouvrages ; - en déterminant les éventuels retards de prestataires sont problématiques pour l'achèvement du chantier et calculer au besoin les pénalités en conséquence ; - en actant le transfert de responsabilité à la maîtrise d'ouvrage. 		
--	---	--	--